

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture
Secrétariat général
Direction des activités
réglementées et des libertés
publiques
Bureau des usagers de la
route
Affaire suivie par
Agnès GENDRON
Tel. 05.46.27.44.31
Fax. 05.46.27.46.39
agnes.gendron@charente-
maritime.gouv.fr

MAIRIE de Saint-Clément-des-Baleines
Arrivée COURRIER : 3565
27 SEP. 2017

M	Adj	Adj	Adj	Adj	
Acc	Urb	Fin	Sec	Gc	ST

La Rochelle, le 25 SEP. 2017

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département

(S/C de Mesdames et Monsieur les Sous-préfets)

OBJET : Dématérialisation des procédures relatives aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire.

Les modalités de délivrance des titres ont évolué en 2017, conformément au « Plan Préfecture Nouvelle Génération » présenté par le Ministre de l'Intérieur le 16 décembre 2016.

Ce plan, qui entre dans sa dernière phase, conduira d'une part, à la mise en place de plate-formes régionales de traitement des titres dénommées Centres d'Expertise et de Ressources Titres CIV et PC et d'autre part, à la fermeture concomitante des guichets des préfectures dédiés à ces activités le 2 novembre prochain.

Les usagers doivent donc dès à présent être sensibilisés à cette situation et invités à effectuer leurs démarches en utilisant les téléprocédures mises à leur disposition.

I - Les demandes de certificat d'immatriculation :

Sont désormais disponibles sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>) les démarches suivantes :

- la déclaration de cession d'un véhicule
- le changement d'adresse d'un certificat d'immatriculation
- la demande de duplicata d'un certificat d'immatriculation
- le changement de titulaire d'un certificat d'immatriculation

II : Les permis de conduire :

Les téléprocédures disponibles sur le site de l'ANTS permettent à ce jour de traiter toutes les démarches liées à la délivrance d'un permis de conduire.

- inscription au permis de conduire pour passer les examens (premier titre ou nouvelle catégorie) ;
- demande de fabrication d'un nouveau permis dans les cas de :
 - réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie)
 - vol ou perte du permis de conduire
 - détérioration du permis de conduire
 - fin de validité du permis dont le renouvellement nécessite un avis médical
 - changement d'état civil
- conversion de brevet militaire
- validation d'un diplôme professionnel
- demande de titre après réussite suite à annulation ou invalidation
- demande de titre après réussite suite à une suspension.

Par ailleurs depuis le 11 septembre dernier, les modalités de traitement des demandes de permis internationaux et d'échange de permis étrangers ont changé.

Les permis internationaux sont désormais délivrés par le CERT de NANTES. Les usagers trouveront toutes les informations utiles sur le site de la Préfecture de la Charente-Maritime à l'adresse suivante : www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique démarches administratives – permis de conduire.

Pour ce qui concerne les échanges de permis étrangers, seules les demandes émanant des usagers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne continuent à être déposées en préfecture.

III - Les outils d'accompagnement des usagers :

Pour toutes les autres situations, les usagers doivent être orientés sur le site de la préfecture de la Charente-Maritime à l'adresse suivante www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique démarches administratives, lequel sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des différentes téléprocédures.

Pour les publics en difficulté ou ne disposant pas de l'équipement nécessaire, la préfecture et les sous-préfectures mettent à disposition des points d'accueil numériques animés par des médiateurs numériques qui ont pour vocation d'assister les usagers dans l'utilisation de ces téléprocédures.

Je sais pouvoir compter sur votre totale mobilisation et celle de vos collaborateurs pour informer les usagers de ces nouvelles dispositions.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général


Pierre-Emmanuel PORTHERET